

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/216

**DEAMBULATION POUR HALLOWEEN
INTERDICTION DE CIRCULATION CITE DES TUILERIES, ALLEE DES ROSES ET ALLEE DES LILAS**

Le Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales et le code de la route,
Vu l'organisation par la commune de Watten d'une déambulation pour Halloween,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures afin de faciliter le déroulement
de la déambulation et assurer la sécurité des participants,

ARRÊTE

Art 1 : la circulation de tous les véhicules sera interdite cité des Tuileries, allée des Roses et allée des Lilas pendant la déambulation pour Halloween le VENDREDI 30 OCTOBRE 1015 de 16h00 à 22h00.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur l'adjudant commandant la brigade de gendarmerie de Watten.
- Le CD59, la CCHF, le SDIS et le gestionnaire de transports scolaires.

Fait à WATTEN, le 01/10/2026

Le Maire.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Yannick DEU.